

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 27 mai 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance des 19 et 20 mai 2014

2014 V 4G Vœu relatif au campement illicite Porte de la Chapelle.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,

Considérant la présence d'un campement Porte de la Chapelle sur un terrain appartenant à RFF dangereux pour la sécurité des occupants ;

Considérant que dès la connaissance de ce campement, le Maire du 18e de l'époque, Daniel Vaillant, a alerté le Président de RFF qui a saisi la justice pour occupation illicite ;

Considérant que la justice a prononcé une décision d'évacuation le 14 octobre 2013, assortie d'un délai de 4 mois ;

Considérant qu'en parallèle, la Mairie du 18e, alertée par des associations comme la Ligue des Droits de l'Homme, a favorisé la scolarisation d'enfants de ce campement dans des écoles du quartier ainsi que le suivi médical des jeunes enfants par les centres de protection maternelle et infantile de l'arrondissement ;

Considérant que l'Adjoint au Maire du 18ème en charge des Affaires sociales, Gérard Briant, s'est rendu sur les lieux le lundi 5 mai dernier avec le cabinet de Dominique Versini, Adjointe à la Maire de Paris en charge de la solidarité, des familles, de la petite enfance, de la protection de l'enfance, de la lutte contre l'exclusion et des personnes âgées, pour faire le point de situation du campement et engager le travail en vue du diagnostic social des familles, prévu par la circulaire du 26 aout 2012, relative aux campements illégaux ;

Sur proposition de M. Eric LEJOINDRE et des élus du groupe socialiste et apparentés,

Demande :

Au Préfet de Région et au Préfet de Police, qui doivent prochainement engager les dispositions prévues par la circulaire du 26 aout 2012 permettant d'exécuter la décision de justice, de garantir la stabilité de l'hébergement des familles et la continuité de la scolarisation des enfants en tenant compte de tout le travail social engagé sur ce campement par les associations, la mairie du 18e et la Mairie de Paris, ainsi que la mise en place d'un comité de suivi.